



LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°136

CIRCULAIRE PLASTURGIE

04 Juillet 2014

Négociations de branche Plasturgie : Retour de la Prévoyance à la table des négociations

La Commission Mixte Paritaire (CMP) du mercredi 02 Juillet 2014 avec 4 sujets de négociation s'annonçait difficile, mais si le retour de la Prévoyance nous a saupoudrés d'un soupçon d'optimisme, les autres sujets nous ont confirmé que la revendication s'effaçait face aux envies de cogestion, tant le partenariat entre certaines Organisations Syndicales et le patronat nous a semblé fort.

Prévoyance

Alors qu'à notre grand regret, le projet d'accord Prévoyance dans la Plasturgie du 03 Juin 2013 semblait être mort et enterré suite à la décision du Conseil Constitutionnel, celui-ci revient sous une autre forme et a attiré toute l'attention de **FORCE OUVRIERE**.

Bien que n'ayant plus la possibilité de désigner ou de recommander un ou plusieurs Organismes Assureurs, **FORCE OUVRIERE** avait clairement revendiqué en Mai qu'un nouvel accord pouvait reprendre les garanties, la cotisation et la répartition mais s'était clairement aussi opposée à un accord qui ne reprendrait pas les garanties négociées en juin 2014.

Pour la Prévoyance dans la Plasturgie, le ciel s'éclaircit !

Sans pour autant nous avoir présenté un nouveau projet, la Chambre Patronale nous a fait part de leur **ouverture à négocier un accord qui, sans désigner ou recommander un opérateur, reprendrait les points suivants :**

- Cotisation de 0.80% répartie à 50/50 entre salarié et entreprise,
- Garanties Décès,
- Garantie Invalidité,
- Garantie Incapacité,
- Reprise des encours.

Ces points, issus du projet de Juin 2013, répondent à la majeure partie de nos revendications.





FORCE OUVRIERE attend avec impatience le futur projet qui devra également traiter du délai d'adhésion et surtout du suivi du dispositif.

Bien qu'aucun opérateur n'ait été choisi, ce qui annule l'effet de mutualisation donc de solidarité et de centralisation de la gestion, **FORCE OUVRIERE** insistera pour que la Commission de Suivi ait les bons indicateurs afin d'avoir une surveillance efficace de la mise en place d'une Prévoyance dans les entreprises de la Plasturgie.

*Nous précisons que **FORCE OUVRIERE** a refusé de jumeler ce nouveau projet à une mise en place de Complémentaire Santé.*

Nous comprenons bien que les signataires de l'ANI du 11 Janvier 2013 veulent légitimer leur paraphe et ne pas être les dindons de la farce en poussant la mise en place de la complémentaire santé en entreprise, mais c'est trop tard et le mal est fait...

Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ayant refusé d'enregistrer les CQP de la branche car les intitulés ne convenaient pas, **FORCE OUVRIERE** avait refusé à ce qu'ils soient modifiés en Commission Nationale Paritaire de l'Emploi (CNPE) puisque la modification des Certificats de Qualification Professionnelle doit se faire en CMP.

FORCE OUVRIERE n'a pas signé l'accord du 23 Mai 2012 en partie à cause du manque de reconnaissance des CQP : pour **FORCE OUVRIERE**, un **CQP est comme un emploi repère qui doit être classifié et être reconnu par un coefficient.**

FORCE OUVRIERE laissera donc le soin aux Partenaires Sociaux signataires de l'accord de 2012 de confirmer leur position en signant à nouveau cet avenant qui ouvre la porte aux qualifications reconnues éligibles pour l'utilisation du Compte Personnel de Formation (anciennement DIF).

Cela fera l'objet d'une autre négociation sur la Formation Professionnelle, panacée contre le chômage, la mauvaise santé des entreprises, le manque de compétitivité, la perte d'attractivité de la branche...

La Formation c'est l'outil miracle pour ceux qui y croient et nous n'en faisons pas partie.









Salaires

Après nous avoir noyé de tableaux, de chiffres, d'enquêtes et autres sources attestant que la branche va mal et que les salaires sont très largement revalorisés par rapport à l'inflation, la Chambre Patronale a estimé avoir fait son boulot et a laissé les Organisations Syndicales se laisser aller à leur libre imagination puisque la négociation Salaires ne devait pas commencer lors de cette première réunion.

Comme ce n'était pas prévu, **FORCE OUVRIERE** n'a pas fait de première proposition chiffrée mais **a proposé plusieurs sujets de négociations complémentaires aux salaires :**

-  Revalorisation de la prime de panier de nuit et de la majoration de nuit,
-  passage de 15 ans à 18 ans pour la prime d'ancienneté avec passage à 1% du salaire de base par an au lieu de 0.8%,
-  suppression de toute prime qui pourrait être incluse dans le calcul du salaire minimum de branche,
-  revalorisation des indemnités de licenciement.

La Chambre Patronale a acté toutes les revendications tout en faisant déjà comprendre que les salaires sont très bons dans la branche, comparés à d'autres industries.

De toute façon comme les patrons attendent le bec ouvert les exonérations de cotisations liées au Pacte de Responsabilité en faisant attention de ne pas s'étouffer avec les exonérations déjà existantes et le CICE, ils n'ont pas envie de recracher la moindre miette aux salariés.

Et dire que ce sont des Organisations Syndicales de salariés qui leur ont servi le couvert !

Pacte de Responsabilité

Bien que profondément et farouchement opposés au Pacte de Responsabilité, nous attendions de la part de la Chambre Patronale qu'elle nous explique **comment elle comptait mettre en œuvre les actions de ce pacte définies par l'Etat** : baisse du cout du travail, réduction des impôts des entreprises, simplification de la vie des entreprises, ces actions devant répondre à des créations d'emplois.

En fait, cette dernière n'a rien présenté du tout !

Mais comment les patrons vont-ils justifier de l'utilisation des aides (surtout des exonérations) alors que nous dénonçons la destruction du Service Public et l'affaiblissement de la Sécurité Sociale ?

Comment ? pas de problème, SOS Partenaires Sociaux est là !!!





Les Partenaires Sociaux de la branche (Fédération de la Plasturgie, CFDT, CFTC et CFE-CGC) vont se réunir en groupe de travail pour établir un diagnostic partagé de la situation économique et sociale de la branche : voilà la solution, il fallait y penser !

Les patrons « SEULS RESPONSABLES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BRANCHE » demandent donc aux Organisations Syndicales de les aider dans leurs choix stratégiques, économiques et sociaux, et le comble c'est que certains pensent avoir une influence dans ces décisions.

Le Pacte arrive, fini la négociation, fini les revendications, vive la cogestion. Ou plutôt la co-digestion de l'argent Public !

Certains ont même été jusqu'à proposer l'augmentation des salaires grâce au Pacte ! Mais c'est évident, comment ne pas y avoir pensé avant ? Augmenter son salaire avec son argent !

A ce moment de la réunion plénière, nous avons donc eu confirmation que les négociateurs de la CFDT et de la CFTC n'avaient pour seul but que de faire le Service Après-Vente de ce qu'avait signé leur Confédération.

Face à ceux qui veulent partager le pouvoir et en opposition au Pacte de Responsabilité, FORCE OUVRIERE a refusé de participer aux groupes de travail et a quitté la réunion de négociation, triste fin !

La prochaine Commission Mixte Paritaire de Septembre sera consacrée aux Salaires et à la Prévoyance.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - 📠: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>